

Procès-Verbal du Conseil Municipal Extraordinaire
de la commune d'ECRAINVILLE
Réunion du 4 FEVRIER 2026



L'AN DEUX MIL VINGT-SIX, le QUATRE du mois de Février à vingt heures, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 21 janvier 2026, se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie d'ECRAINVILLE, sous la présidence de Madame Claire GUEROULT, Maire.

<u>Membres</u>	En exercice	15
	Présents	11
	Votants	15

Étaient présents : Mme Claire GUÉROULT, Maire, M. René PAUMELLE, 1er adjoint, Mme Marie-Christine THOUVENIN, 2^{ème} Adjoint, M. Sylvain CHERFILS, 3^{ème} adjoint, M. Jean-Yves RENAULT, Conseiller Délégué, Mme Amélie LEMAITRE, conseillère déléguée;
Mmes Marguerite HEMNACHE, Nathalie AUBER, Stéphanie LE QUEMENT et Gwenaëlle PESQUET, M. Daniel PETIT, Conseillers Municipaux.



Absents excusés : M. Cyril COURTIER qui a donné pouvoir à Mme Claire GUEROULT, M. Bruno DRIEU qui a donné pouvoir à M. René PAUMELLE, M. Jean-Luc LEFEBVRE qui a donné pouvoir à Mme Marguerite HEMNACHE et M. Joel SAINT MARTIN, qui a donné pouvoir à M. Sylvain CHERFILS.



Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine THOUVENIN



APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 12 NOVEMBRE 2025

Le procès-verbal de la réunion du 12 novembre 2025 est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE REUNION
--

Le procès-verbal de la réunion du 27 novembre 2025 est adopté à l'unanimité.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE DU 10 NOVEMBRE 2025

Le procès-verbal du conseil d'école du 10 novembre 2025 a été transmis par mail à l'ensemble des membres du conseil municipal.

Madame le Maire informe que la mairie enverra dorénavant un mail à l'école afin d'informer des dates et heures de visites médicales des ATSEM afin que les enseignantes ne soient pas prévenues au dernier moment.

Madame CHAPELLE a demandé à ce que la fresque dans sa classe soit repeinte en blanc, après validation de ces travaux par les parents d'élèves, le mur a été repeint durant les dernières vacances scolaires. Une photo de la fresque a été prise et sera encadrée pour garder un souvenir.

La sonnette de la barrière côté garderie, qui n'a pas été retrouvée suite au changement d'enseignante dans la classe concernée, sera remplacée.

Madame THOUVENIN a fait la demande de réception en mairie du devis du spectacle de Noël, la commune n'a toujours pas reçu ce document.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE RUDOLOGIE DU 6 MARS 2025

Le compte-rendu a été transmis à l'ensemble des membres du conseil municipal.

Madame le Maire est étonnée qu'un compte rendu du mois de mars soit reçu en mairie ~~au mois de~~ fin novembre.

COMPTE RENDU DE LA REUNION SUIVI PLUI DU 26 NOVEMBRE 2025

Le compte rendu a été transmis à l'ensemble des membres du conseil municipal.

Monsieur PAUMELLE informe que cette réunion avait pour l'objet la mise à jour des réclamations des communes.

Pour la commune d'Ecrainville, certains axes de ruissellement qui n'étaient pas bien positionnés ont été remis en place, d'autres ont été supprimés et un axe a été ajouté au Hameau Chicot.

N° 2026001 REMPLACEMENT DES RADIATEURS DE LA CANTINE SCOLAIRE - DEMANDE DE SUBVENTION DU DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME

Madame le Maire informe dans un souci d'économie d'énergie et afin d'optimiser les dépenses énergétiques il semble opportun de procéder au remplacement des radiateurs électriques obsolètes qui se trouvent dans la cantine et de remplacer deux fenêtres qui ne sont pas isolantes.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour le remplacement des radiateurs électriques et de deux fenêtres de la cantine et de solliciter une subvention au Département de la Seine Maritime.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de remplacement des radiateurs électriques de la cantine et de deux fenêtres

Retient le devis de la société "FECAMP ELEC" pour les radiateurs, pour un montant de 7 806 € HT et le devis de la société GREMONT CREATIONS pour les deux fenêtres, d'un montant de 2 218,56 € H.T soit un total de dépenses de 10 024,56 € H.T.

Autorise Madame le Maire à présenter un dossier de demande de subvention auprès du Département au taux de 30 % du coût HT des travaux pour la réalisation de l'opération soit 3 007,37 €,

Autorise le Maire, à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée

N° 2026002 GRDF - REDEVANCE HEBERGEMENT DES CONCENTRATEURS

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que GRDF verse à la commune chaque année, une redevance pour l'hébergement des concentrateurs. Il s'agit de l'antenne de réception située sur le bâtiment de l'ancienne mairie.

Au titre de l'année 2025, le montant de cette redevance est de 60,15 €.

Elle demande au conseil municipal l'autorisation d'encaisser chaque année le montant de cette redevance.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- autorise Madame le Maire à encaisser chaque année la redevance d'hébergement des concentrateurs versée par GRDF
- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire

N° 2026003 VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2025

Madame le maire quitte la salle durant la délibération sur le CFU2025.

Monsieur Jean-Yves RENAULT, conseiller municipal délégué au budget, présente le Compte Financier Unique 2025 de la commune.

Le CFU du budget principal fait ressortir les résultats suivants :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses 2025	617 181,83 €	666 460,14 €	1 283 641,97 €
Recettes 2025	593 929,44 €	759 649,92 €	1 353 579,36 €
Résultat de l'exercice 2025	- 23 252,39 €	93 189,78 €	69 937,39 €
Résultat antérieur reporté	203 425,90 €	396 266,44 €	599 692,34 €
Résultat clôture 2025	180 173,51 €	489 456,22 €	669 629,73 €
Balance des restes à réaliser	- 259 298,60 €		- 259 298,60 €

Résultat cumulé de l'exercice 2025	- 79 125,09 €	489 456,22 €	410 331,13 €
------------------------------------	---------------	--------------	--------------

Pour info : RAR Investissement dépenses 427 958,00 €
RAR Investissement recettes 168 659,40 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la Commune d'Ecrainville
- DONNE pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N° 2026004 AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL -EXERCICE 2025

M. Jean-Yves RENAULT, conseiller municipal délégué au budget propose au conseil municipal de statuer sur l'affectation des résultats.

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	93 189,78 €
- Un excédent reporté de :	396 266,44 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	489 456,22 €
- Un excédent d'investissement de :	180 173,51 €
- Un déficit des restes à réaliser de :	259 298,60 €
Soit un besoin de financement de :	79 125,09 €

Il propose d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCEDENT	489 456,22 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	79 125,09 €
RESUTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	410 331,13 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	180 173,51 €
--	--------------

Le conseil municipal, à l'unanimité affecte les résultats d'exploitation comme mentionné ci-dessus.

N° 2026005 CONSTRUCTION D'UN COLUMBARIUM - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR

Madame le Maire explique que le columbarium actuel n'a plus de place disponible, elle propose la construction d'un second columbarium en brique et silex, similaire à celui existant, comprenant 12 cases.

La dépense pour la commune est estimée à 26 896,00 € HT, soit 32 275,20 € TTC,

Une aide au titre de la DETR peut être sollicitée à hauteur de 30 % du montant des travaux HT pour la réalisation de l'opération, soit 8 068,80 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : accepte de réaliser cet équipement et de solliciter une subvention auprès de la Préfecture au titre de la DETR.

N° 2026006 ACCEPTATION VERSEMENT DONS COLLECTES PAR LA FONDATION DU PATRIMOINE

Madame le Maire rappelle qu'une collecte de dons a été réalisée par la fondation du patrimoine pour les travaux de réhabilitation d'un manoir en mairie.

Les travaux étant terminés, la commune a sollicité le versement des dons collectés et une somme de 21 103 € sera reversée par la Fondation (montant des dons moins les frais de gestion).

La Trésorerie nous informe que l'encaissement des dons ne pourra se faire qu'après acceptation du versement par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et l'unanimité :

- Accepte le versement des dons de la Fondation du Patrimoine pour 21 103 €
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

N° 2026007 VENTE BOIS DE CHAUFFAGE

Madame le Maire informe que suite à la dernière tempête un arbre communal est tombé.

La commune souhaite vendre ce bois de chauffage à des particuliers et, en priorité aux habitants de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la vente de bois de chauffage communal aux particuliers, et en priorité aux habitants de la commune
- fixe à 30 € le tarif du stère de bois de chauffage
- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire

N° 2026008 VENTE DE BOIS NOYER

Madame le Maire informe que suite à la dernière tempête un noyer dans le parc de la mairie est tombé ;

Elle propose de vendre le tronc de cet arbre représentant $\frac{1}{4}$ de m³, en priorité aux habitants de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la vente du tronc du noyer
- fixe à 250 € le tronc
- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire

N° 2026009 VENTE de CHARPENTE

Madame le Maire rappelle que la toiture du bâtiment annexe du parc a été démontée et que la charpente a été conservée.

Elle propose de mettre en vente cette charpente comprenant 6 fermes, en priorité aux habitants de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la vente de la charpente
- fixe à 100 € maximum le tarif d'une ferme sachant que le prix pourra être négocié.
- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire

N° 2026010 DEMANDE DE SPONSORING TEAM TB RACING

Madame le Maire informe qu'elle a rencontré un jeune Ecrainvillais, représentant de la Team TB RACING qui est venu présenter son activité et fait part de sa demande de sponsoring.

Elle propose de lui verser une subvention en contrepartie de l'exposition de son véhicule au public lors des événements organisés sur la commune.

Madame PESQUET ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal après discussion et à l'unanimité :

- Accepte de verser une subvention de 100 € à la Team TB RACING en contrepartie de l'exposition de son véhicule au public lors des manifestations sur la commune.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire informe qu'elle a assisté à une réunion dans laquelle il a été indiqué que la nouvelle station d'épuration devrait être mise en service en 2028.

- Madame le Maire remercie l'ensemble des conseillers municipaux pour l'aide apportée lors de la tempête, que ce soit en participant au tronçonnage et au déblaiement des arbres, ou en s'assurant que les administrés les plus fragiles soient en sécurité.

- Madame le Maire remercie l'ensemble des conseillers municipaux pour l'aide apportée pour l'organisation de la cérémonie des vœux.

- Madame le Maire informe qu'un courrier a été reçu de la mission locale informant que le projet de loi des finances prévoit une baisse de 13 % du financement du réseau des Missions Locales. Cette baisse aura des conséquences extrêmement néfastes sur l'emploi des jeunes et le fonctionnement des missions locales.

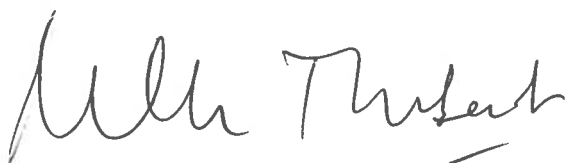
- Madame le Maire informe qu'une aide de 30 783 € a été obtenue pour l'aménagement du parc au titre du fonds verts.

- Madame le Maire informe qu'elle a reçu un courrier de la commune de Goderville lui indiquant qu'il mettait fin à la convention de mise à disposition du terrain de football.

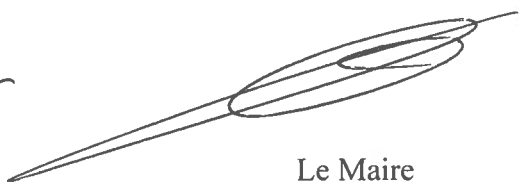
- Madame le Maire remercie sincèrement et chaleureusement les conseillers municipaux et adjoints sortants pour leur implication durant toute la durée du mandat, il y avait un vrai esprit d'équipe, les interventions toujours constructives et c'est grâce à la cohésion de l'équipe que tous les projets ont pu voir le jour, elle réitère tout le plaisir qu'elle a eu à travailler à leurs côtés, et les remercie pour leur disponibilité et leur engagement pour Ecrainville.

- Madame le Maire informe que son collègue Yann Adreit, maire de Gommerville a fait l'objet de menaces de mort très explicites sur les réseaux sociaux, qu'il avait porté plainte mais que le procureur a estimé qu'il n'y avait pas matière à entamer une procédure et a classé l'affaire sans suite... elle avoue que cela l'interroge, on parle sans cesse de la protection des élus, mais la réalité est tout autre... Elle tenait à l'assurer du soutien de l'ensemble du conseil municipal d'Ecrainville qui est solidaire et partage son inquiétude quant à l'absence de sanction, favorisant ainsi un sentiment d'impunité auprès des auteurs de violences verbales envers les élus.

L'ordre du jour ayant été épuisé, Mme le Maire déclare la fin de la séance à 21 h 15



Le secrétaire de séance,
Marie-Christine THOUVENIN



Le Maire
Claire GUÉROULT